

**SEANCE DU 16 JUIN 2022**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, jeudi 16 juin 2022 à 20 heures 00 sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Présents : Catherine BANCE – Hervé FRÉTIGNY – Édith TISSOT – Arnaud LEVACHER – Jacqueline ACHER – Charles ERNULT – Anne FOUTREL – Dominique MALLET – Stéphane MERCIER – Elizabeth PUECH d'ALISSAC – Didier TALBOT

Excusée :

Amélie ANDRÉ qui a donné procuration à Arnaud LEVACHER

Absents :

Anne LE BAIL

Wandrilie LEFEBVRE

Le maire déclare la séance ouverte et nomme Arnaud LEVACHER secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mai 2022.

2 – Affaires sociales :

- Agenda des manifestations communales 2022 (collation soupante d'octobre, remise des diplômes du travail et accueil des nouveaux habitants, remise des bons d'achats pour Noël) – délibération –
- Colis de Noël sous forme de bons d'achats pour les personnes âgées de 67 ans et plus – délibération –
- Demande d'adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Département – délibération –
- Informations diverses

3 – Vie associative :

- Tarifs garderie périscolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 – délibération –
- Caisse d'Allocations Familiales : signature de la convention Territoriale Globale pour l'ALSH périscolaire et extrascolaire – délibération –
- Demande de mise à disposition de la salle Jean-Claude Frétigny par le Tennis Club Pissy-Pôvillais pour les stages de juillet et août – délibération –
- Informations diverses

4 – Affaires scolaires :

- Informations diverses
- Tarifs cantine du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2022 – délibération –

5 – Travaux :

- Compte-rendu de la commission travaux du 13 juin 2022
- Lancement de l'appel d'offre pour la mission d'architecte pour la construction d'une salle multisport et d'un assistant maître d'oeuvre– délibération –

## Conseil Municipal du 16 juin 2022

- Informations diverses

6 – Tarifs communaux du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 – délibération –

7 – Règles de publicité des actes des collectivités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 – délibération –

8 – Communauté de Communes Inter Caux Vexin :

- Procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 mai 2022
- Procès-verbal du Bureau Communautaire du 2 mai 2022

9 – Demande de coupe du Normandie MX Club de Butot à l’occasion d’un motocross le 18 septembre 2022 – délibération –

10 – Avis sur le projet de nouveau plan de protection de l’atmosphère (PPA) pour la Normandie – délibération –

11 – Questions et informations diverses

### **1-Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mai 2022**

#### **2- Informations sur les affaires sociales :**

Catherine BANCE a envoyé une note de synthèse à chaque conseiller municipal.

Le CCAS s’est réuni le lundi 23 mai, les quotients et les aides ont été augmentés de 2 %, sauf l’aide du combustible qui a été augmentée de 3 %. Le tableau sera diffusé dans la feuille info d’août.

Samedi 14 mai 2022 a eu lieu la sortie au domaine de Chantilly (Oise) pour les journées des plantes.

Un événement de jardinage réunissant chaque année des amoureux de la nature venus de toute la France. Pour cette édition 2022, le thème fixé était le respect, soit la relation respectueuse que le pépiniériste doit entretenir avec le microcosme fragile qu’est le jardin.  
Agréable moment d’échange et de partage.

Mercredi 06 juillet 2022 aura lieu la sortie des enfants au parc du Bocasse, 2 trajets : (77 enfants et 19 accompagnateurs)

- Groupe 1 : RDV parking salle JCF à 9 h 15 pour un départ à 9 h 30
- Groupe 2 : RDV parking salle JCF à 10 h 15 pour un départ à 10 h 30
  
- Groupe 1 : RDV goûter à 16 h 30 et départ du bus à 17 h 00
- Groupe 2 : RDV goûter à 17 h 00 et départ du bus à 18 h 00

Colis de Noël : il est proposé de reconduire les bons d’achats pour Noël aux personnes âgées de 67 ans et plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de reconduire les bons d’achats pour Noël aux personnes âgées de 67 ans et plus.

***(délibération n°59)***

Un logement locatif (T2), allée de la Hêtraie, qui s'est libéré le 02/06/2022 a été attribué.

Le Département de Seine-Maritime sollicite la commune pour obtenir son adhésion au fonds de solidarité logement (FSL) moyennant 0,76 € par habitant soit 985 € (1 296 habitants) dans le cadre de l'accompagnement des ménages les plus défavorisés pour l'accès à un logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer et de gérer au cas par cas les dossiers, si besoin. (**délibération n°60**)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a établi l'agenda des manifestations communales comme suit :

- collation soupante de la commune, le vendredi 07 octobre 2022 (soir) salle Jean-Claude FRÉTIGNY + Mille Club + Cuisine
- médailles du travail et accueil des nouveaux habitants, le samedi 22 octobre 2022 à (11 h) Mille Club + Cuisine
- distribution des bons d'achats pour Noël, le samedi 03 décembre 2022 (matin) (**délibération n°61**)

Demands d'emploi au 16 juin 2022 :

58 demandeurs

Hommes : 29 Femmes : 29 Indemnisés : 49

### **3 – Vie associative – informations : Hervé FRÉTIGNY**

- Tarifs de la garderie du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 :

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % des tarifs de la garderie du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 comme ci-après :

<b>GARDERIE (1/2 heure)</b>	Tarifs 01/09/2022 au 31/08/2023
Quotient familial < 442 €	0,58 €
Quotient familial de 442 € à 645 €	0,59 €
Quotient familial > 645 €	0,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité. (**délibération n°62**)

- Caisse d'Allocations Familiales : signature de la convention Territoriale Globale pour l'ALSH périscolaire et extrascolaire.

Vu le :

Code général des collectivités territoriales

La circulaire cnaf 2020-01 du 16 janvier 2020

**Considérant :**

- le partenariat établi entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales
- la volonté de la CAF et de la commune de maintenir les actions en faveur des familles
- l'intérêt d'intégrer la convention territoriale globale par le biais de la fiche commune et de signer les conventions d'objectifs et de financements associés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférant à la convention territoriale globale et à ses éventuels avenants. (*délibération n°63*)

- Le club de tennis pissy-pôvillais souhaiterait utiliser la salle Jean-Claude FRÉTIGNY pour les stages d'anglais-tennis à partir du 15 août, pour deux semaines, en cas de mauvaises conditions météorologiques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la mise à disposition de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY au club de tennis pour les stages d'anglais-tennis à partir du 15 août, pour deux semaines. (*délibération n°64*)
- Le terrain de football sera mis à disposition du club de football de Saint-Pierre-de-Vareneville pour un repas organisé le 26 juin avec les familles des joueurs.

#### **4 –Affaires scolaires : Édith TISSOT**

Le conseil d'école aura lieu le 21 juin. La répartition des effectifs et l'éventuelle ouverture de classe entraînera une réflexion sur le planning du personnel féminin notamment de l'ATSEM.

Des sociétés ont été sollicitées pour l'obtention de devis pour effectuer le ménage de la mairie à la place d'un agent communal (coût actuel : 413,19 €/mois).

3 devis ont été reçus :

- ✓ ONET : 231,44 € HT + 75,78 € pour les vitres
- ✓ CLINITEX : 217,27 € + 64,88 € pour les vitres
- ✓ ECO NETTOYAGE : 640 € + 120 € pour les vitres.

Arnaud LEVACHER suggère, au préalable, de proposer cette prestation aux agents communaux. Edith TISSOT répond qu'elle va le faire et si aucun agent n'est disponible, une société de nettoyage effectuera le ménage de la mairie.

Actuellement 2 Accompagnants d'Enfant en Situation de Handicap (AESH) aident sur le temps du midi un enfant en situation de handicap. Un appel à candidature a été lancé pour la prochaine rentrée scolaire. Aucune réponse n'a été reçue en mairie. Si les 2 AESH actuelles sont présentes à l'école à la rentrée scolaire, elles assureront leur poste sur le temps du midi.

Un appel à candidature a été lancé pour un poste de surveillance à la cantine le midi pour la prochaine année scolaire en raison d'un éventuel départ à la retraite d'un agent communal. A ce jour, aucune candidature n'a été reçue.

Monsieur le Maire rappelle l'augmentation de 4 % des tarifs de la cantine du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2022 votée lors du conseil municipal du 13 mai 2022.

Les tarifs s'établissent comme ci-après :

<b>CANTINE (1 repas)</b>	Tarifs 01/09/2022 au 31/12/2022
Quotient familial <442€	3,41 €
Quotient familial de 442 € à 645 €	3,78 €
Quotient familial > 645 €	4,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.  
**(délibération n°65)**

Le 27 juin aura lieu la sortie vélo de la classe de Monsieur LEFESVRE entre Fresquiennes et Pissy-Pôville.

Les cartes cadeaux seront remises aux CM2 la dernière semaine d'école.

Le repas de fin d'année scolaire aura lieu le 7 juillet.

### **5 – Informations sur les travaux : Arnaud LEVACHER**

La commission travaux s'est réunie le 13 juin.

Travaux en cours : plantation des fleurs, tonte des pelouses et haies, entretien des bassins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le lancement de l'appel d'offres pour la mission d'architecte pour la construction d'une salle multisport et d'un assistant maître d'œuvre.

4 assistants ont été consultés.

**(délibération n°66)**

Il est évoqué le renouvellement de l'adhésion aux services de Florysage (journées techniques, formations, conseils en fleurissement...), avis défavorable du fait que les agents communaux ne sont pas demandeurs.

Anne FOUTREL informe Arnaud LEVACHER qu'il manque une lettre sur le panneau « rue du Verger ».

### **6 – Tarifs communaux :**

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'augmenter de 2 % les tarifs pour le cimetière et la location de tables et chaises du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 comme ci-après :

<b>CIMETIERE</b>	01/09/2022 31/08/2023
2 m <sup>2</sup> (concession trentenaire)	315,06 €
2 m <sup>2</sup> (concession 15 ans) pour renouvellement	186,52 €

3 m <sup>2</sup> (concession trentenaire)	459,29 €
3 m <sup>2</sup> (concession 15 ans) pour renouvellement	271,90 €
<b>CAVE URNE 80 x 80</b>	
30 ans	208,08 €
15 ans (pour renouvellement)	123,19 €
<b>COLUMBARIUM</b>	
Une case (1 ou 2 urnes) concession trentenaire	959,68 €
Une case (1 ou 2 urnes) 15 ans (si renouvellement)	568,06 €
<b>LOCATION MATERIEL</b>	
Caution	22,15 €
Table	1,10 €
Chaise	0,44 €

**(délibération n° 67)**

- d'augmenter de 4 % les tarifs pour la location des salles du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 30 novembre 2022 comme ci-après :

<b>LOCATION salle Jean-Claude FRÉTIGNY</b>	
Caution	693,68 €
a) Centre + 1 chapelle	
Vin d'honneur 4 h	191,07 €
1 repas 8 h à 19 h ou 15 h à 4 h	305,61 €
2 repas 8 h à 4 h (J+1) ou 15 h à 19 h (J+1)	460,84 €
3 repas 8 h à 19 h (J+1) ou 15 h à 4 h (J+2)	616,48 €
b) salle complète	
Vin d'honneur 4 h	212,98 €
1 repas 8 h à 19 h ou 15 h à 4 h	371,79 €
2 repas 8 h à 4 h (J+1) ou 15 h à 19 h (J+1)	521,62 €
3 repas 8 h à 19 h (J+1) ou 15 h à 4 h (J+2)	677,38 €
<b>LOCATION Mille-Club</b>	
Caution	348,08 €
Vin d'honneur 4 h	93,80 €
1 repas 8 h à 19 h ou 15 h à 4 h	190,28 €
2 repas 8 h à 4 h (J+1) ou 15 h à 19 h (J+1)	280,36 €
3 repas 8 h à 19 h (J+1) ou 15 h à 4 h (J+2)	371,79 €
<b>CUISINE</b>	
Vin d'honneur 4 h	29,24 €
1 repas 8 h à 19 h ou 15 h à 4 h	70,95 €

Conseil Municipal du 16 juin 2022

2 repas 8 h à 4 h (J+1) ou 15 h à 19 h (J+1)	101,05 €
3 repas 8 h à 19 h (J+1) ou 15 h à 4 h (J+2)	126,48 €

*(délibération n° 68)*

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la CAF, il faut déterminer des tarifs pour le CLSH par quotient pour les hors commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants :

<b>TARIF JOURNALIER sur le centre par enfant hors commune (déjeuner + goûter + animations)</b>	
Quotient familial < 433 €	13,57 €
Quotient familial de 433 € à 632 €	16,47 €
Quotient familial > 632 €	19,38 €
<b>TARIF JOURNALIER pour le <u>mini-camp</u> par enfant hors commune</b>	
Quotient familial < 433€	19,28 €
Quotient familial de 433 € à 632 €	23,41 €
Quotient familial > 632 €	27,54 €
<b>GARDERIE ½ heure</b>	
Quotient familial < 433 €	0,53 €
Quotient familial de 433 € à 632 €	0,64 €
Quotient familial > 632 €	0,75 €

*(délibération n° 69)*

**7 – Règles de publicité des actes des collectivités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :**

Le Conseil Municipal de PISSY POVILLE,

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Pissy-Pôville afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel:

Publicité par affichage, route de la mairie,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par vote à main levée, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents,



**D'ADOPTER** la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.  
*(délibération n° 70)*

#### **8- Communauté de Communes Inter Caux Vexin :**

Le procès-verbal du Bureau Communautaire du 2 mai 2022 n'appelle aucune observation.  
Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 mai 2022 n'appelle aucune observation.

#### **9 – Demande de coupe du Normandie MX Club de Butot à l'occasion d'un motocross le 18 septembre 2022**

Le Normandie MX Club de Butot a sollicité une coupe à l'occasion d'un motocross le 18 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable.  
*(délibération n° 71)*

#### **10 – Avis sur le projet de nouveau plan de protection de l'atmosphère (PPA) pour la Normandie**

La Préfecture sollicite l'avis de la commune sur un projet de nouveau plan de protection de l'atmosphère (PPA) pour la Normandie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.  
*(délibération n° 72)*

#### **11 – Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du plan de relance, la présence d'ouvrage d'art sur le territoire permet l'octroi d'aides pour leur entretien.

Sur la commune, seul le pont enjambant la voie SNCF aux Marivaux est concerné.

Lors d'une visite en mars 2022 de la SNCF, celle-ci a indiqué que le pont était en bon état et que si des réparations devaient avoir lieu, elles seraient prises en charges par la SNCF.

Puis, le 13 juin 2022, un mail de la SNCF indique que les garde-corps et les parapets de ce pont sont en mauvais état et que l'entretien de ces installations est à la charge de la commune.

Monsieur le Maire a répondu qu'il aurait été bien de le signaler lors de la visite sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 34.

FEUILLET DE CLÔTURE

**RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES**

<b>59</b>	Bons d'achats de Noël
<b>60</b>	Fonds Solidarité Logement (FSL)
<b>61</b>	Agenda des manifestations communales
<b>62</b>	Tarifs garderie 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023
<b>63</b>	Convention territoriale globale de la CAF
<b>64</b>	Mise à disposition de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY pour le tennis club en août 2022 (stages anglais-tennis)
<b>65</b>	Tarifs cantine 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2022
<b>66</b>	Lancement appel d'offres mission architecte et assistant maître d'œuvre salle multisport
<b>67</b>	Tarifs communaux (cimetière, location matériel) du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023
<b>68</b>	Tarifs location des salles 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 30 novembre 2022
<b>69</b>	Tarifs CLSH quotients « hors commune »
<b>70</b>	Règles de publicité des actes des collectivités au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
<b>71</b>	Demande de coupe du Normandie MX Club de Butot
<b>72</b>	Avis sur le projet de nouveau plan de protection de l'atmosphère pour la Normandie